

Délibération n°2023-02
Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 27 mars 2023,
sous la présidence de Marie-Karine LHOMME, Vice-Présidente en charge de la
formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021, et notamment son article 38 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election des membres étudiants de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Sont élus pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants, au titre du collège usagers :

Sièges à pourvoir : 8

Votants : 16

Bulletins blancs : 0

Suffrages valablement exprimés au premier tour : 16 (majorité absolue est fixée à 9 voix)

Suffrages valablement exprimés au second tour : 13

Ont obtenus au 1^{er} tour :

Nom/Prénom	Suffrages obtenus
ARNOULD Théotime	3
CHARPAIL Willi	0
COUDERT Guillaume	0
FRANCOIS Marius	2
FROMENT Rubens	10
GRUN Emilia	10
JONERY Florent	0
LIENARD Adrien	0
MABIRE-YON Renaud	2
MERRIEN Gianni	0
MOUZAIA Raouf	10
PAQUETTE Antoine	3
PERRAMOND Nathan	0
RZAIGUI Jessim	0
SERCER Toinon	0
TATO Léon	4
TRUPIANO Antoine	7
VAUCHER Rémi	2

Nom/Prénom	Suffrages obtenus
BOUDJEMA Camélia	1
BREYSSE LUCILE	0
COTTE Maéva	8
COUZI Lucille	2
DREILLARD Alice	0
GARCIA Julie	0
GENEVOIS Coline	1
GUINGUENE Stéphanie	1
HENRY Louise	1
LEVEAUX Sarah	1
LOTHON Rehane	8
MONGBO Maëlle	2
PICCINALI Alice	4
REPPI Sarah	11
TORCOL Romane	0
TROUILLOUD Sam	10

Sont déclarés élus au premier tour, à la majorité absolue :

- **FROMENT Rubens**
- **GRUN Emilia**
- **MOUZAIA Raouf**
- **REPPI Sarah**
- **TROUILLOUD Sam**

Ont obtenus au 2nd tour :

Nom/Prénom	Suffrages obtenus
ARNOULD Théotime	0
CHARPAIL Willi	0
COUDERT Guillaume	0
FRANCOIS Marius	0
JONERY Florent	0
LIENARD Adrien	0
MABIRE-YON Renaud	0
MERRIEN Gianni	0
PAQUETTE Antoine	0
PERRAMOND Nathan	0
RZAIGUI Jessim	0
SERCER Toinon	0
TATO Léon	4
TRUPIANO Antoine	7
VAUCHER Rémi	2

Nom/Prénom	Suffrages obtenus
BOUDJEMA Camélia	0
BREYSSE LUCILE	0
COTTE Maéva	7
COUZI Lucille	2
DREILLARD Alice	0
GARCIA Julie	4
GENEVOIS Coline	0
GUINGUENE Stéphanie	2
HENRY Louise	0
LEVEAUX Sarah	0
LOTHON Rehane	7
MONGBO Maëlle	0
PICCINALI Alice	4
TORCOL Romane	0

Sont déclarés élus au second tour, à la majorité des suffrages exprimés :

- **TRUPIANO Antoine**
- **COTTE Maéva**
- **LOTHON Rehane**

Fait à Lyon, le 30 mars 2023,

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 3 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 3 avril 2023